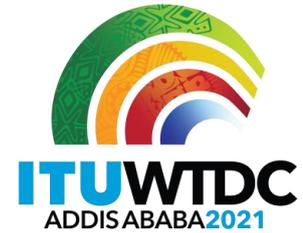




Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/072

Genève, le 20 janvier 2021

- Aux États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes
- Aux organisations régionales de télécommunication
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

**Objet: Invitation à la première réunion interrégionale (IRM-1) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), 11 mars 2021 (réunion virtuelle)**

Madame, Monsieur,

Comme l'a décidé le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) lors de sa réunion du 23 novembre 2020, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première réunion interrégionale (IRM) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), qui se tiendra de manière virtuelle le 11 mars 2021.

Les réunions interrégionales visent à encourager les discussions interrégionales, en vue de dégager des positions communes et de trouver un accord sur les principales questions avant la CMDT-21. Les réunions interrégionales renforceront le processus préparatoire, qui aura essentiellement pour but de définir des priorités ou des initiatives régionales, de réviser des résolutions ou de rédiger des projets de résolution, d'examiner les questions liées aux commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées et d'élaborer des lignes directrices relatives à la déclaration ainsi que le texte de la déclaration. Il est rappelé aux membres que ces questions sont également étudiées au sein du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP). On trouvera des précisions sur ces réunions sur la [page web du GT-GCDT-RDTP](#).

Les réunions interrégionales permettront également de faire en sorte que la CMDT-21 soit une conférence tournée vers l'action, dont l'objectif est de définir une vision commune des obstacles existants et de promouvoir des solutions efficaces, durables et innovantes, afin d'offrir à tous une véritable connectivité partout dans le monde.

Conformément à la recommandation du GCDT, trois réunions interrégionales seront organisées, dans la mesure du possible juste avant ou juste après les réunions préparatoires régionales (RPM) ou d'autres manifestations. Les dates suivantes ont été retenues:

IRM-1	11 mars 2021, 13 h 00-16 h 00 (réunion virtuelle)
IRM-2	12-14 mai 2021, 13 h 00-16 h 00 (réunion virtuelle)
IRM-3	16-17 septembre 2021, Genève (à confirmer)

Les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les Membres de l'UIT-D. Les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires, des milieux techniques de l'Internet, d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des jeunes, etc.

L'ordre du jour des réunions interrégionales sera défini sur la base des débats de fond qui auront lieu pendant les RPM et pourra comprendre des propositions des États Membres, des Membres de Secteur, des organisations régionales de télécommunication (RTO), du BDT et d'autres parties prenantes. Les discussions porteront sur les questions essentielles qui nécessitent une coordination et appellent un consensus entre les différentes régions. Un projet d'ordre du jour de la réunion IRM-1 sera distribué fin janvier.

Suivant les recommandations du GCDT, le Président désigné de la CMDT-21 a été invité à assurer la présidence des trois réunions interrégionales, et six vice-présidents doivent être désignés, chacun devant être nommé par chaque organisation régionale de télécommunication concernée. Chaque organisation régionale de télécommunication est également invitée à désigner le ou les représentants de son choix pour s'exprimer au nom de sa région.

On trouvera dans l'**Annexe 1** des renseignements détaillés sur la soumission des contributions par les membres, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique.

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette première réunion interrégionale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

Annexe: Renseignements sur la soumission des contributions, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique

## ANNEXE 1

**Renseignements sur la soumission des contributions, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-1****Inscription, accès et participation**

---

Les inscriptions à la réunion IRM-1 se feront **exclusivement en ligne et seront ouvertes à partir du 19 janvier 2021**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un [formulaire d'inscription accessible ici](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

**Note:** Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-1 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-1. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

**Interprétation**

---

Un service d'interprétation pour la réunion IRM-1 sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT.

**Accès à la salle de réunion virtuelle et sous-titrage**

---

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants s'étant dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur la [page web de la réunion IRM-1](#).

**Contributions à la réunion IRM-1**

---

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-1](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-1 doivent être soumises au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la réunion en question, c'est-à-dire avant le **9 février 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 30 jours calendaires, mais au moins 14 jours calendaires avant le début de la réunion (soit le 25 février 2021 au plus tard), seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 14 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

### **Documentation**

---

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-1](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-1 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

### **Récapitulatif des délais**

---

<b>Date de la réunion IRM-1</b>	<b>Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-30 jours)</b>	<b>Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-14 jours)</b>
11 mars 2021	9 février 2021	25 février 2021

---